



D'ESPRIT À ÂME

بسم الله الرحمن الرحيم

Quand un *Jinni* n'est pas associé à un corps (aux sensations d'un corps — et du monde sensible par voie de conséquence), il n'est qu'un esprit ; dès lors qu'il est associé à un corps, il devient, conjointement avec ce dernier, une âme.

L'âme (*An-Nafs*), c'est donc cette association d'un esprit avec un corps (comprendre : l'adjonction à cet esprit des sensations du corps et du monde matériel), et l'esprit seul, sans corps, n'est jamais qu'un *Jinni* éthéré — au sens où on l'entend habituellement ; et si l'esprit et le corps, une fois mariés, peuvent parfois être dissociés (dans certaines circonstances bien particulières), leur imbrication étroite fait qu'il reste toujours à l'un quelque-chose de son mélange avec l'autre :

Ainsi, un *Jinni* détaché du corps conserve toujours plus ou moins — entre autres — la mémoire du corps et le souvenir des sensations du monde sensible qui en découlent — et c'est bien ça qu'enlève ALLAH ﷻ, via l'ange de la mort, au moment précis du décès : pas l'âme à proprement parler¹, mais le *Jinni* qui se retrouve isolé et auquel il ne reste que des souvenirs du corps et de la vie matérielle² ; car l'âme, c'est le *Jinni* avec les sensations effectives du corps et de la vie matérielle, pas le *Jinni* isolé auquel il n'en reste que des souvenirs.

Et un corps qu'a quitté le *Jinni*³ en conserve le plus souvent la corruption (c'est-à-dire le *Shayt*, qui a d'abord infiltré le sang, puis le cœur, puis le cerveau, et s'est répandu à tous les membres du corps via le système veineux⁴) — sinon, à minima, dans le cas des pieux, les

- 1 Quand on dit qu'ALLAH ﷻ « enlève l'âme », c'est tout simplement qu'il rompt l'union corps + *Jinni* — ce qui de fait entraîne la disparition de l'âme qui n'est jamais que ce couple : en d'autres termes, Il supprime l'âme.
- 2 Quand les mourants disent qu'ils voient défiler leur vie, c'est qu'ils sont à cet instant précis de la mort où le *Jinni* grave ces souvenirs du corps et du monde matériel, rassemblés en une sorte de synthèse.
- 3 Un corps qu'a quitté le *Jinni* est soit le corps d'un défunt ou d'une personne inconsciente (dans le coma, anesthésiée, en sommeil profond...) ; soit le corps d'un pieux vivant ayant réalisé *Al-Fana* (voire *Al-Baqa*), et qui a éradiqué la partie clivante de son esprit personnel — à savoir le *Shayt* (même les pieux ont un *Shayt*) et certains éléments du *proprium* (caractère, inclinations et goûts...) — pour n'en garder, outre les éléments basiques du *proprium* (nom générique et image de synthèse), que cette partie lumineuse spécifiquement dédiée aux pieux afin qu'ils puissent accomplir leur mission terrestre.
- 4 D'où la dégradation progressive du corps au cours de la vie matérielle, puis le phénomène de décomposition après la mort (sauf le corps du pieux que le *Jinni* n'a pas corrompu, puisqu'en fait de *Jinni* il s'agit d'un pur esprit créé du souffle d'un prophète, avec un *Shayt* anecdotique dénué de toute faculté de développement) ; car cet agent pathogène qu'est le *Shayt* du *Qarîn*, en s'infiltrant dans le corps et en s'y développant, l'a irrémédiablement contaminé et corrompu — et parfois ça se manifeste en maladies comme des tumeurs cancéreuses, ou autrement, car le corps finit toujours par réagir, d'une manière ou d'une autre, à ce mal qui circule en lui.





éléments du *proprium* y-attachés⁵ — mais aussi cette lumière spécifique qu'ils tiennent de leur prophète de tutelle.

Et quand on parle d'« esprits en errance » (comprendre : d'âmes de morts restées en souffrance dans le monde matériel), c'est normalement impossible, car les âmes des morts suivent un cheminement bien déterminé, bien balisé, qui les voit dans tous les cas occuper le *Barzakh* — le monde intermédiaire — jusqu'à la résurrection⁶ ; et pour atteindre ces âmes, il faut nécessairement disposer de la faculté médiumnique, *bi idhniLLAH*, d'accéder au *Barzakh* — à moins que ces âmes ne disposent elles-mêmes de la faculté de flirter avec les frontières entre le *Barzakh* et le monde matériel (et il est vrai que ces frontières peuvent parfois être poreuses, mais normalement ALLAH ﷻ a bien cloisonné les deux mondes, et les interactions entre les deux sont rares et réglementées — c'est-à-dire qu'elles répondent à des besoins très spécifiques) ; le plus souvent, ces « esprits en errance » ne sont donc que des *Jinn* éthérés trompeurs qui, par malice, aiment à se faire passer pour des âmes de défunts, qu'ils ont pu côtoyer de leur vivant et dont ils ont pu étudier la vie d'assez près pour en connaître certains détails très intimes.

On précise que le *Barzakh*, lieu de « stockage » des âmes des morts (comprises comme des *Jinn* ayant réintégré leurs corps — mais altérés — dans la tombe), n'est pas du tout le même monde que le *Malakut*, lieu des *Jinn* éthérés (et accessoirement des anges qui y circulent aussi, qui y transitent) ; et l'accès à ces deux mondes ne répond pas aux mêmes règles, protocoles et voies de passage : on peut être « admissible » au *Malakut* sans pour autant avoir droit d'accès au *Barzakh* — et vice-versa.

Le 2 *Jumādā al-ʿulā* 1448 / 13 octobre 2026

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah ILTIS : toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.

5 Car, on le rappelle, certains éléments du *proprium* (comme l'ADN, les empreintes palmaires et digitales...) sont attachés au corps, et d'autres (comme le nom générique, l'image de synthèse...) sont d'abord attachés à l'esprit dès sa création dans l'au-delà — bien avant que le corps adamique, dans sa dimension prototypique, ne soit créé.

6 L'âme, au moment du décès, de l'agonie, se voit extraire (dans la douleur) les sensations du corps et du monde matériel : elle n'est donc plus, techniquement parlant, une âme (c'est-à-dire un *Jinni* associé à un corps), mais redevient provisoirement un *Jinni* isolé, avec juste des souvenirs du corps et du monde sensible ; dans la tombe, ALLAH ﷻ lui insère à nouveau les sensations du corps — mais il s'agit alors de sensations altérées, faites soit des souffrances des châtiments (les fameux châtiments de la tombe), soit de délices — qui lui confèrent le statut « d'âme de mort » ; ça n'est qu'au moment de la résurrection, qui la voit réintégrer son corps reconstitué (et donc les sensations y-attachées) qu'elle redevient une âme à part entière — une âme de vivant mais dans une nouvelle temporalité, dans une nouvelle dimension.

